PôlesActu.

Entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence

www.entreprises-aix.com

N° 51 • février 2013

Dossier
Les normes, un mal pour un bien ?

La Quincaillerie Aixoise
invite l'art dans ses showrooms

Soirée de fin d'année

Vitalibio
une entreprise qui mise sur l'aspiration au mieux-être

Rubrique Chiffres
Entretien à propos de la nouvelle loi de finances

Club Entreprises

Par Béatrice **Somville**

Les normes, un mal pour un bien ?

Contraignantes et génératrices de frais supplémentaires pour les entreprises déjà écrasées de taxes, les normes n'en demeurent pas moins un outil stratégique pour l'entreprise et un « bien » essentiel pour l'évolution de la société. Reste que leur application au pied de la lettre, vient sérieusement compliquer la vie du chef d'entreprise au moment de lancer son business !

Du secteur de la restauration à celui des cosmétiques en passant par le bâtiment, petit tour de piste...

Ils témoignent

Pierre-Yves Mercury, créateur et gérant de Kyo Sushi by japanese chefs

Créée en 2005, l'entreprise emploie aujourd'hui une trentaine de personnes dans ses deux restaurants de Marseille et de Plan de campagne et ses trois remorques implantées sur le Pôle aixois, à Venelles et au Val Saint-André.

« Dans la restauration, les normes, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité sont à la fois très lourdes et identiques à celles qui sont imposées aux grandes chaînes ! » rappelle Pierre-Yves Mercury. « Ce sont les grandes chaînes qui les font, il en résulte des normes inadaptées aux petites structures. Aujourd'hui, pour une TPE, répondre à100 % au cahier des charges afin d'être en conformité avec les règles européennes, relève presque de la mission impossible, mais ne pas le faire c'est prendre le risque d'être sanctionné, et pire encore, de voir fermer son établissement !

Entre 2005 et 2010, au moment où j'ai créé mon second restaurant sur Marseille, les normes avaient évolué.

Il faut désormais un permis d'exploitation pour ouvrir un établissement. L'obtention de ce permis, impose au chef d'entreprise 3 jours de formation, dont un et demi concerne plutôt les débits de boissons… C'est du travail improductif pour le chef d'entreprise, dont on sait le temps précieux.

En matière de sécurité, les normes sont régies par un document unique d'évaluation des risques professionnels. C'est l'employeur qui doit faire l'audit. On assiste ainsi à un transfert de responsabilités. Mais tout n'est pas négatif, les normes protègent le consommateur des éventuels dérapages. Des personnes irresponsables pouvant, par leur comportement, créer des problèmes de santé publique. Mais c'est un peu comme le permis de conduire… pensé pour les chauffards !
Le respect de la chaîne du froid, les dates limites de consommation, l'attribution de différents espaces dédiés qui induisent des cuisines plus grandes… tout cela est bien, mais certains points devraient pouvoir être adaptés à la taille des structures. On peut par exemple se demander comment vont faire les petits restaurants installés depuis longtemps en centre-ville pour, d'ici à 2015, se mettre aux normes liées au handicap ? Certains cas seront insolubles simplement par manque d'espace », conclut Pierre-Yves Mercury.

Jean-François Dubost Président de la Fédération française de la quincaillerie, PDG de la Quincaillerie Aixoise

« Les Normes sont un gage de sécurité pour l'industrie, elles sont nécessaires et participent à la mise en oeuvre du principe de précaution. Ne pas les respecter c'est s'exposer à une pénalisation. Notre filière est soumise à des normes puissantes, le plus souvent issues de la réglementation européenne » explique le président. « Elles évoluent et se renouvellent en permanence, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle où elles s'avèrent particulièrement utiles. Il existe par exemple plusieurs centaines de types de gants, proposés en fonction des différents usages. Les normes évoluent car la recherche avance et donne lieu à des perfectionnements. Leur application est certes contraignante car celui qui ne les respecte pas engage sa responsabilité vis à vis de son personnel et de ses clients.

C'est une conduite qui doit être acceptée car elle est le fruit de la recherche d'un laboratoire, qui met à la disposition d'un marché un produit d'une technologie supérieure, donc bonne pour la société. >>>

Elles témoignent

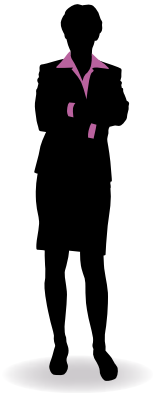

Un avis que partage

Marie-Josée Zorpi, animatrice du Syndicat patronal des carrières et des matériaux de construction pour PACA et la Corse

« Les normes c'est un bien, cela permet de faire progresser la profession, de cadrer les matériaux, d'avoir des matières de qualité… Il existe 19 branches d'activités en amont de l'acte de construction, elles sont toutes concernées. Il y a beaucoup de normes dans la pierre de construction et cela coûte cher, mais leur respect permet aux professionnels de jouer dans une cour à laquelle n'accèdent pas ceux qui en font fi. Cela évite en partie la concurrence déloyale.

« Trop c'est trop » c'est la dernière campagne de communication du BTP et si elle ne concerne pas uniquement les normes, il est certain qu'elles font partie du ras le bol de la profession.

Annie Zevaco, Secrétaire Général de la Fédération du BTP

« On constate d'année en année une multiplication des normes qui oblige les entreprises à être dans une veille permanente et à mobiliser en conséquence moyens et personnel pour être en harmonie avec les nouvelles règles ».

La réglementation s'étoffe notamment dans des domaines comme la sécurité, l'amiante… Tout cela induit une évolution des produits, de nouveaux gestes, de nouvelles formations, de nouveaux indicateurs de performances par rapport au Grenelle de l'Environnement.

Qualitativement il est difficile de faire autrement, d'aller contre les améliorations ou les consignes de sécurité, mais les entreprises se plaignent de la rapidité qui leur est imposée pour la mise en adéquation avec les nouveaux textes, dont certains qui plus est, se contredisent parfois. On a l'exemple récent de l'éthylotest… Ceux qui se sont mis aux normes rapidement, l'ont fait pour des prunes ! Non seulement tout n'est pas pertinent, mais tout induit par contre des frais supplémentaires pour les entreprises déjà dans une situation économique difficile ! »

Stéphanie Garrel, chargée d'affaires réglementaires au sein de Cosmed

Créée à Marseille, l'association qui regroupe les entreprises de la filière cosmétique est présente au niveau national et européen. Ce secteur n'échappe pas à la règle, il est soumis à de très nombreuses normes.

« L'application des normes est volontaire », rappelle Stéphanie Garrel, « sauf si elles apparaissent dans le texte règlementaire concernant les bonnes pratiques de fabrication, texte régi par une directive qui sera en application à partir du 11 juillet prochain. Dans ce document, une trentaine de chapitres reprend les différentes étapes de la fabrication d'un produit. Le respect des bonnes pratiques est présumé lorsque la fabrication est effectuée conformément aux normes harmonisées dont les références ont été publiées au JO de l'Union européenne.

>>>

Une représentation de Cosmed à l'Afnor, permet aux entreprises membres de l'association de participer à la rédaction des normes.

Nous lançons des consultations auprès de nos adhérents pour savoir si tel ou tel point leur semble possible. La mise en conformité (locaux, formations, protocoles...) constitue une dépense supplémentaire pour l'entreprise, qui ne peut pas toujours investir davantage, mais, il y a obligation de résultat et non de moyens et une TPE peut arriver aux mêmes résultats avec ses moyens, la difficulté se trouve plutôt au niveau de la compréhension des exigences.

On imagine l'ampleur des travaux de rénovation auxquels vont devoir faire face les anciennes savonneries marseillaises, souvent implantées dans des locaux très vétustes, pour être en conformité…

Dans le foisonnement des normes, on pourrait aussi parler des normes sur l'évaluation de la protection microbienne et la conservation des produits, qui ne sont pas obligatoires, mais qui nécessitent en cas de contrôle de pouvoir solidement justifier son protocole !

Définitions

Norme : « **La norme est un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné** .»
(extrait de la norme **NF EN 45 020 de 2007**).

Établie sur la base d'un consensus, la norme est un document de référence qui est en général d'application volontaire sauf lorsqu'elle est rendue obligatoire par décret.

Dans ce cas, les entreprises disposent d'un délai pour se mettre en conformité.

On distingue quatre catégories de normes

- **Les normes fondamentales**
- **Les normes de méthodes d'essais et d'analyse**
- **Les normes de spécifications**
- **Les normes de méthodologie**

Lexique

ISO

Signifie « International Organisation for Standardisation ». L'ISO publie des normes internationales qui visent à harmoniser entre elles les normes nationales. Plus de 19 000 normes élaborées par des experts couvrent à ce jour les différents aspects (risques, performances, qualité, partenariat…) de la vie courante.

L'AFNOR

est l'association française de normalisation

CEN

signifie Comité européen de normalisation (Source CMA)

Fait maison

l'actu de la maison des entreprises

Quel intérêt pour votre entreprise à adhérer au CGA Provence ?

Une base d'imposition plus favorable
les Entreprises non adhérentes soumises à l'impôt sur le revenu ont leur base d'imposition majorée de 25 %.

Un délai de prescription réduit à 2 ans en cas de contrôle fiscal (1)
il est de 3 ans pour les Entreprises non adhérentes.

Un crédit d'impôt de 915 € pour frais de comptabilité
pour les entreprises dont le CA n'excède pas les limites du régime des micro-entreprises (2) et qui optent pour le régime réel simplifié.

Une sécurité fiscale renforcée
les Entreprises non adhérentes ont un risque de contrôle fiscal multiplié par six par rapport à une entreprise adhérente à un Centre de Gestion, du fait des examens diligentés sur leurs liasses fiscales.

Pour plus de renseignements :

CGA PROVENCE
Maison des Entreprises
45, rue Frédéric Joliot
13 852 Aix-en-Provence cedex 3

Tél. 04 42 29 63 53
www.cgaprovence.fr

(1) - Pour les entreprises soumises à l'impôt sur les revenus et toutes les EURL qu'elles soient soumises à l'IR ou à l'IS.

(2) - 32 600 € pour les prestataires de services ou 81 500 € pour les ventes de marchandises.

L'UPE 13, représentant du Medef, fédère plus de 10 000 entreprises, 110 syndicats et groupements professionnels et près de 40 pôles d'activités dans le département.

L'UPE 13 Aix anime l'ensemble des mandataires patronaux du pays d'Aix (Tribunal de Commerce, Conseil des Prud'hommes, Chambre de commerce …).

Tous les mois, nous vous proposons trois rendez-vous autour d'un petit déjeuner :

- le café découverte : c'est quoi l'UPE 13 ? Est-ce que je peux y adhérer ? Comment l'UPE 13 peut-elle m'aider au quotidien ? Comment faire pour participer aux animations ?
- le club Expert… Un décryptage de l'actualité juridique par un expert de l'UPE 13, avec les administrations ou institutions locales.
- le club performance commerciale en partenariat avec les DCF… Le rendez-vous qui apporte méthodes et outils pour améliorer l'efficacité commerciale de l'entreprise et permet d'échanger sur les pratiques commerciales de chacun.

Contact auprès de **Laetitia Grapton**
04.42.23.85.70
upeaix@upe13.com

Le CNPA dans les Bouches du Rhône

Le CNPA est le syndicat professionnel du commerce, de la réparation et des services de l'automobile. Il représente 20 métiers de l'automobile, et assure 3 missions principales :

- la défense des professionnels
- des services pour l'entreprise
(informations sur le secteur d'activité, assistance, conseils …)
- la prospective sur les métiers.

Des élus, issus du monde professionnel, membres du comité départemental, travaillent quotidiennement et bénévolement pour défendre les intérêts de chaque branche d'activité.

Des permanents spécialisés répondent tout au long de l'année aux questions posées en matière sociale, juridique, fiscale ou environnementale.

Parmi les actions menées en 2012, le CNPA des Bouches-du-Rhône a organisé notamment :

- les petits déjeuners de la branche VI, et une réunion régionale pour la branche des concessionnaires VP, ***pour faire entendre la voix des concessionnaires***
- plusieurs réunions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles pour mettre à jour le document unique de nos adhérents (DUER)
- l'envoi d'informations locales et nationales comme notre mensuel ***L'essentiel*** et les immatriculations VN et VO
- notre assemblée générale autour d'un thème fédérateur ***Réparateurs automobiles, développez votre après vente.***

Vous souhaitez en savoir plus ? Appelez :

Conseil National des Professions de l'Automobile des Bouches-du-Rhône
Maison des entreprises - Pôle d'activités d'Aix-en-Provence
45, rue Frédéric Joliot
13852 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. 04 42 90 00 97
www.cnpa.fr
s13@cnpa.fr

Une plate-forme au service des créateurs et des dirigeants du territoire

Créé en 2001, le Bureau de Développement des Entreprises des Bouches-du-Rhône (Bde13) qui aujourd'hui est implanté au sein de la MDE, est une plate-forme d'expertise dont la vocation est d'apporter une assistance aux créateurs et dirigeants de sociétés.

Hormis le conseil et l'information (fiscale, juridique, sociale et financière) destinés aux porteurs de projets et aux entrepreneurs, le Bde13 propose des formations en gestion/comptabilité et la mise en place de solutions pour financer les besoins d'entreprises.

Afin d'apporter des réponses pertinentes aux interrogations des professionnels, l'association s'appuie sur les compétences d'experts, tous chefs d'entreprises, spécialisés dans le juridique, la fiscalité, la comptabilité, la gestion/finance et les ressources humaines.

Contact : **Patrick C. Michel**
Tél. 04 42 24 15 09
patrick.michel@bde13.fr
www.bde13.f

CCI MARSEILLE PROVENCE

Achats Business Meeting
30 mai 2013 - Centre de Congrès Aix-en-Provence
Présentation de la 6e édition

Fort du succès des cinq premières éditions, la CCI Marseille Provence et la Communauté du Pays d'Aix, renouvellent leur partenariat pour la réalisation d'une sixième édition de la convention d'Affaires Achats Business Meeting.

Rappel de la Convention d'Affaires Achats Business Meeting (ABM)

ABM offre sur une journée, une opportunité unique pour les TPE/PME de rencontrer des donneurs d'ordres.

Un lieu, une date et un objectif : prendre des contacts, initier des affaires.

Le Jeudi 30 mai 2013 au Centre de Congrès d'Aix-en-Provence

4 domaines principaux d'achats hors production :

- Bâtiment : études, travaux de bâtiment, travaux publics
- Fournitures
- Services
- Prestations Intellectuelles

Les finalités de cette convention

Permettre aux TPE/PME :

- d'avoir un accès direct et facilité aux grands comptes et mieux connaître leurs attentes et process d'achats.
- de se faire connaître auprès des acheteurs à la recherche de fournisseurs de proximité ;

- de disposer d'un fichier prospects « grands comptes » répertorié dans le catalogue remis à chaque participant.
- d'élargir leurs contacts et réseau professionnel auprès du public des TPE/PME ;

- d'optimiser leur temps (jusqu'à 5 rdv avec les DO et autant de rencontres qu'elles le souhaitent avec les TPE/PME en une journée).

Permettre aux Acheteurs :

- de diversifier leur portefeuille « fournisseurs » via les contacts directs ou via le catalogue remis, répertoriant l'ensemble des TPE/PME participantes ;

- de bénéficier de rendez-vous personnalisés ;

- d'optimiser leur temps (jusqu'à 15 rdv dans la journée) ;

- de communiquer sur leurs attentes et projets.

Convention d'affaires Achats Business Meeting
=
accélérateur de contacts

Contact : frederique.estano@ccimp.com

Manifestation pour un **pôle métropolitain**

• Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation

Vendredi 18 décembre 2012 à Marseille

Nous nous sommes clairement exprimés, notamment au travers de Pôles Actu., en faveur du pole métropolitain. En outre, avec PAD, nous soutenons la déclaration du Conseil de développement du Pays d'Aix (parution du 17.12.12).

Il est en effet urgent pour la vitalité économique de notre « grand territoire » de donner la priorité aux projets et objectifs stratégiques.

Le pôle métropolitain, outil fédérateur et rapidement mobilisable, permettra de mutualiser les coûts et les moyens pour piloter des dossiers ambitieux et structurants pour le territoire.

Faire du déchet une ressource

Gestion globale des déchets

Les solutions

VEOLIA PROPRETÉ

Au travers ses métiers de collecte, transit et regroupement de déchets ménagers et industriels, nettoiement urbain, assainissement, tri, recyclage, valorisation, compostage, **Veolia Propreté Méditerranée** inscrit son activité dans une **démarche permanente de recherche et d'innovation**. Les techniques et équipements de traitement des déchets ménagers par enfouissement et incinération permettent ainsi de **produire en un an 193 000 Mwh d'électricité**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 28 000 foyers.

Avec Veolia Propreté, jetez un nouveau regard sur les déchets.

Les agences des Bouches du Rhône peuvent ainsi apporter à leurs clients toutes les solutions pour assurer, dans le respect de la réglementation, la gestion globale des déchets en proposant la mise à disposition de bennes, de compacteurs ou de bacs roulants, la destruction d'archives, la valorisation du papier, du carton, de la ferraille et du plastique, la collecte et la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

VOTRE CONTACT COMMERCIAL

Aurélien CREPIN
06 13 45 61 53
aurelien.crepin@veolia-proprete.fr

Veolia Propreté
115 Bd de la Millière
13011 Marseille
Tél : 04 91 19 30 30
www.veolia-proprete.fr

COLLECTE, TRANSFERT, TRI, VALORISATION, RECYCLAGE, TRAITEMENT

Ils sont les bienvenus

Accord Assistance 13
Gioni Fiorelli
2 personnes
Antélios B
Prestations de services et conseils
aux entreprises et aux particuliers
04 42 50 40 00

Association Huile de Coude
et Matière Grise
12 personnes
Delphine Lavie
415, rue Claude Nicolas Ledoux
Réemploi des déchets encombrants
Ressourcerie d'Aix-en-Provence
09 83 33 16 64

Axia Développement
2 personnes
José Manuel Martinez
645, rue Mayor de Montricher
Prévention des risques psychosociaux
06 62 19 26 14

Axten avocats et Associés
23 personnes
Jean Philippe Passanante
Les Pléiades 3
Conseil et contentieux en droit
des affaires
04 26 78 38 00

B Client
2 personnes
Stéphanie Mountassar
645, rue Mayor de Montricher
Conseil en service client
développement
des ventes sur le service client
06 22 31 24 04

Bogart
2 personnes
Denis Mallet
Grossiste vêtements
04 42 52 30 61

Cadaix
1 personne
Stéphane Auffray
Actimart – 1140, rue Ampère
Conseil industriel plasturgie
06 07 98 49 22

Cealac
2 personnes
Daniel Olivier
175, rue Henri Bessemer
Commerce de gros Décoration
04 42 50 47 35

CLM Comptoir Laurent Matériel
3 personnes
Céline Guieu
185, rue Famille Laurens
Vente réparation matériel TP
06 74 52 01 10

De Viris Sas
25 personnes
Christophe Arzano
Les Pléiades 1
Bureau d'études et d'ingénierie
en installation générale
04 13 57 12 57

DIMSYS
2 personnes
Grégory Flament
Mercure B
Gestion du parc information,
hébergement, email,
sauvegarde externalisée
04 42 39 44 29

Divorce Discount
2 personnes
Julien Sanchez
100, rue Pierre Duhem
Collecte d'éléments nécessaires
à l'établissement de conventions de
divorces et négociation d'honoraires
auprès des avocats
08 11 040 028

ELGEA sarl
4 personnes
Eric Lecoq / Joseph Gigliotti
75, rue Marcellin Berthelot
Promoteur immobilier – Constructeur
04 42 20 61 98

Euriware
120 personnes
Hervé Le Chatelier
545, rue Pierre Berthier
Conseil en intégration de système et
infogérance
01 34 96 43 12

Irrigaronne
Christophe Corbon
5 personnes
760, rue Mayor de Montricher
Vente et matériels d'arrosage
04 42 24 70 20

Kiloutou
3 personnes
Jérôme Kosin
130, rue Claude Nicolas Ledoux
Multi-Location
04 42 90 50 00

Le Patio
6 personnes
Monsieur Depieds
50, rue Henri Bessemer
Restaurant – traiteur
09 54 97 24 97

Mana Kria
2 personnes
Laurent Garabedian
Tertia 3
Snack, restauration rapide
06 28 56 43 37

Mintaix
1 personne
Michel Pichard
115, rue Louis Armand
Télécom et réseau - courant faible
04 42 12 42 50

Neobat
4 personnes
Guillaume de Horsey
105, rue Louis Armand
Négoce de matériaux de construction
06 17 70 61 42

Pastor Aix
5 personnes
Laurent de Greef
495, rue Victor Baltard
Grossiste en matériels de plomberie
04 42 24 32 43

Planet'services
Catherine Alluin
C/O Aljepa Le Forum
135, rue Albert Einstein
Plateforme de ressources mutualisées :
conciergerie et business service
04 42 50 19 26

Provence Géo Conseils / Pgc
2 personnes
Michel Crouzat
Espaces Descartes B
Bureau d'études eau
environnement et assainissement
06 77 77 12 27

Qse formation - groupe doxea
10 personnes
Eric Basso
Espace Wagner D
Conseil et formation en prévention
des risques professionnels
04 42 90 99 16

Return Tax
4 Personnes
Sebastien Schmitt
Le Tritium B
Spécialisé dans les salons
internationaux
et le transport routier
04 42 58 22 06

Royal Cactus
10 personnes
Francis Pacot
290, avenue Galilée
Edition de jeux en ligne
04 42 29 24 59

Saura Elec
7 personnes
Pierre Darbesson
95, rue Louis Armand
Electricité Générale
Sous- traitance avec Erdf
04 42 38 91 42

Sarl Architecture Marion Amat
2 personnes
Marion Amat
Mercure A
Architecture d'intérieur
04 88 78 42 34

Sas Victoliane
4 personnes
Nathalie Texier
530, rue Jean Perrin
Création et gestion de structures
petite enfance
06 07 30 61 05

Simply City
3 personnes
Julien Sanchez
100, rue Pierre Duhem
Agence immobilière
04 88 05 61 17

Spengler
35 personnes
Jean Nicolas Le Bas
670, rue Jean Perrin
Achat, vente, fabrication distribution
de matériel médical de diagnostic
04 42 52 89 89

Winergia
5 personnes
Didier Vindimian
Europarc de Pichaury B5
Expertise - conseil et assistance
formation en efficacité énergétique
04 88 78 78 23

Ils ne sont plus sur les pôles

3I PLUS
ABCD / AB COUTURE DEGUISEMENTS
AIR CONFORT SUD
AMACREDIT
AUTOMATIC SERVICE
AVISO
AZURITE EXPERTS RESSOURCES HUMAINES
BAOCIAL
BC FINANCE
BIONET
COMPTOIR ET MILLESIMES
CONEG
COTE CHIFFONS
COULEUR DE TOLLENS
DARMAGNAC RH RECRUTEMENT ET CONSEIL
DV CAP / DEVELOPPEMENT
ELIZABETH JUNGLING CONSULTING
ENERGIE OUVERTURE
EUROGARDEN
EUROPE SECURITE INDUSTRIE GRAND SUD
GENERIMED
GROUPE ENERGIE ET ENVIRONNEMENT
GROUPE ENERGY
HC SERVICE / HC SOLUTIONS ENGINEERING
IDENOTECH
IMNALYS
IPIB
JRV CONCEPT ET MANAGEMENT C/O ACE
K PAR K
LAMY RESIDENCES
LOGITECNIC
MAJENCIA ENTREPOT
MEDI SOLUTION
MUTUELLE ST CHRISTOPHE – MSC
OFFICE DU FONCTIONNEL – ODF
PARCOURS MEDITERRANEE
PC OUVERTURES
SIN&STES / ELIOS SERVICES
SQLI
STATION ESSO
STCE PROVENCE
TOPO ETUDES
URBAN SOCCER
VERSAPLAST

Déménagements

AP CONSULTANTS – Parc du Golf 4

CGEO – 825, rue André Ampère

K PAR K – 440, rue Pierre Simon Laplace

PEREGRINE SEMICONDUCTOR Europe – 1140, rue André Ampère

PROMAN EXPERTISE – Europarc de Pichaury A1

ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITE – 240, rue Louis de Broglie

SO ART – 115, rue Louis Armand

TOSHIBA ORBITE – Crossroad B – 230, rue Pierre Duhem

VITALIBIO / VITALIBUZZ – 670, rue Jean Perrin

WINEA – 155, rue Paul Langevin

YES – Le Grand Horizon 1

Changements d'appellation Fusion

CIA PACA / Conseiller en informatique d'affaires ▸▸ Alithis Consulting

Studio MD ▸▸ Franck Provost

Sud Est Decor ▸▸ Sikkens Decor Center

Club entreprises

11 octobre 2012

Petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises

En partenariat avec Office Café, Léo le Comptoir,
Les Jardins de Gally et La Poste

Animé par Stéphane Le Chaux, Club Entreprises.

Toujours un franc succès pour le désormais traditionnel petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises.

Rappelons que cet évènement offre la possibilité aux nouvelles entreprises du Pôle d'activités de présenter leurs activités, d'échanger et d'enrichir leurs carnets d'adresses.

• Stéphane Le Chaux, Club Entreprises

• Catherine Alluin - Planet'services

• Gaspar Baudet et Damien Lanneau - Simply City

• Philippe Legrand - Fêter & Recevoir

• Marie Charlotte Brouqui
Les Jardins de Gally

• Jean Pierre Calés
Camp des Milles

• Philippe Mac Clenahan
Consilience

• Marion Amat
Sarl Architecture

• Julien Sanchez
Divorce Discount

• José Manuel Martinez
Axia Developpement

• Stéphanie Mountassar
B Client

• Fabrice Brun - EPSI

• Cathy Levy - Brasserie YZ

• Charlotte Sabba et Marine Laurent , Cabinet de Psychologie Clinique

Site mémorial du Camp des Milles
04 42 39 17 11

Consilience
04 42 68 00 67
Conseil en facilitation de stratégie
et projet d'entreprise Formation

Fêter et recevoir
04 94 48 66 89
Supermarché de la fête et de la réception

Sarl Architecture
04 88 78 42 34
Architecture d'intérieur

EPSI
04 42 60 85 20
Vente de vêtements de protection
et de sécurité individuels (EPI)

Divorce discount
08 11 040 028
Collecte d'éléments nécessaires à l'établissement
de conventions de divorces et négociation
d'honoraires auprès des avocats

Planet'Services
04 42 50 19 26
Plateforme de ressources mutualisées :
conciergerie et business service

Brasserie YZ
04 42 90 71 79
Restaurant traditionnel

Cabinet de Psychologie clinique
06 62 90 58 82
Écoute, soutien et prise en charge de toute personne
en détresse psychique Spécialisation psycho
criminologie et victimologie

Axia Développement
06 62 19 26 14
Prévention des risques psychosociaux -
Conseil et formation en ressources humaines

B Client
06 22 31 24 04
Conseil en service client développement
des ventes sur le service client

Simply City
04 88 05 61 17
Agence immobilière

Programmes en français ou en anglais

Proposés à temps plein ou temps partiel

- MBAs
- Master Management Général
- Executive Master
- MSc spécialisés...

IAE AIX LE BON RÉFLEXE FORMATION CONTINUE DEPUIS 50 ANS

PUYRICARD • INFOS FORMATION CONTINUE : 04 42 28 08 56 • WWW.IAE-AIX.COM • WWW.MBA-IAE-AIX.COM

Le 18/20 du 20 novembre 2012
Bureau Veritas

Le *18/20* du 20 novembre dernier a été l'occasion pour Bureau Veritas de présenter l'ensemble des obligations réglementaires en matière de Formation Sécurité pour les salariés.

Les thèmes récurrents comme l'habilitation électrique avec l'arrivée de la nouvelle norme, les CACES ainsi que la formation incendie ont été abordés. Moins connus, les formations au risque amiante, les sauveteurs secouristes du travail (SST), les travaux en hauteur, les échafaudages.

Autant de formations théoriques et pratiques dispensées par Bureau Veritas dans son Centre Technique basé sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

• Luc Letalenet, Bureau Veritas

• Julien Robert, Bureau Veritas

• Alain Nowiski, 2J Process, Julien Robert, Bureau VERITAS, Jérôme Salle, VEOLIA, Martine Marchand, La Poste, Luc Letalenet, Bureau Veritas et Philippe de Saintdo, Association des Entreprises du Pôle

• Denis Amblard, Exxor Consulting et Jérôme Salle, Véolia

• Catherine Alluin, Planet'Services, André Tarditi, Photographe et Martine Marchand, La Poste

Risque Amiante

l'arrêté publié le 7 mars 2012 est immédiatement applicable

L'Arrêté du 23 février 2012, abrogeant celui du 22 décembre 2009, a été publié le 7 mars 2012. Il est immédiatement applicable. Il définit les nouvelles modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Les modifications apportées par cet arrêté sont les suivantes :

- L'obligation de premier recyclage au bout de 6 mois est supprimée
- L'obligation de recyclage en cas de carence de pratique de plus de 6 mois du travailleur sur des produits amiantés est supprimée
- Les délais de recyclages sont portés à 3 ans
- La durée de la remise à niveau des personnels encadrants techniques déjà formés avant le premier janvier 2012 est ramenée de 5 jours à 1 jour.
- Il est introduit la possibilité pour les travailleurs cumulant plusieurs fonctions d'encadrement technique, de chantier et d'opérateur de suivre un stage adapté de 5 jours, éventuellement découpé en 3 + 2 jours (nouveau stage AMI04-10).

Les formations sont différenciées suivant 3 catégories de personnel

- Personnel d'encadrement de chantier : formation initiale préalable, durée 5 jours.
- Personnel d'encadrement technique : formation initiale, durée 5 jours.
- Personnel opérateur de chantier : formation initiale, durée 2 jours.
- Pour toutes les formations :

  - Recyclage d'une durée de 1 jour tous les 3 ans
  - Une partie théorique (risques sur la santé, règlementation…).
  - Une partie pratique (organisation de chantier, port des EPI, traitement des déchets…) délivrée sur **plateformes pédagogiques.**

  - Prérequis obligatoire : aptitude médicale du candidat, y compris au port des équipements de protection respiratoire.

  - Évaluation des connaissances théoriques et pratiques acquises en fin de formation en vue de la délivrance de l'**attestation de compétence.**

Julien Robert, chef du service Formation de Bureau Veritas
04 42 99 26 35
julien.robert-aix@fr.bureauveritas.com

27 novembre 2012
Club entreprises des Énergies de la Victoire

C'est au Camp des Milles que se sont retrouvés les acteurs économiques du territoire, pour la 11e édition des Énergies de la Victoire.

Une ancienne tuilerie chargée d'histoire. Le dernier grand camp français d'internement et de déportation encore intact, transformé en un site mémoriel de 15 000 m^2 sur trois niveaux, accessible au public.

• Cyprien Fonvielle, Directeur du Site Mémorial

• Alain Chouraqui,
Président de la Fondation du Camp des Milles

Plus de 500 œuvres ont été réalisées aux Milles par les internés, sans parler des nombreux dessins ou graffitis laissés sur place. Le visiteur, dans le parcours, a ainsi accès à de grandes peintures murales.

Un espace spécifique est consacré aux artistes et à leurs œuvres. Il est également envisagé des expositions temporaires avec des œuvres d'internés des Milles.

Par Béatrice **Somville**
Photos QA

La Quincaillerie Aixoise **invite l'art** dans ses showrooms

L'entreprise aixoise investit dans les métiers de l'eau et introduit l'art dans l'entreprise

« L'idée de développer les métiers de l'eau, en présentant carrelages et sanitaires haut de gamme, est née chez nous, il y a deux ans. C'est un peu un prolongement de notre métier initial » explique Jean-François Dubost, pdg de la Quincaillerie Aixoise.

Déclinée sous la marque Question d'Ambiance, l'idée a rapidement fait son chemin. Après le lancement, en 2009 à Aix-en-Provence, d'une première salle d'exposition, dédiée à cette thématique, et l'ouverture dès 2011, d'un second espace à Pertuis, la Seine-sur-Mer a accueilli, à son tour, le concept en décembre avec un tout nouveau showroom, qui sera présenté au prochain concours du Moniteur pour l'attribution du trophée du plus bel espace de négoce ! Il faut dire que parmi la cinquantaine d'univers présentant le top des marques de prestige (Gessi, Glass…) certains ont été conçus par des designers italiens et par Chantal Thomass.

Le développement de ce nouveau secteur s'est accompagné de la création d'un club et d'une charte de partenariat qui regroupe une trentaine d'artisans, dont la Quincaillerie a pris en charge la formation, le matériel ayant considérablement évolué avec les nouvelles technologies.

Cet engagement permet à la Quincaillerie Aixoise de proposer des installateurs compétents à ses clients.

En janvier 2012, l'entreprise aixoise a également intégré dans le groupe une architecte, Marion Amat, ce qui lui permet aujourd'hui d'offrir un service complet à ses clients.

Dans la mouvance de 2013…

Collectionneur, féru d'art contemporain, Jean-François Dubost a par ailleurs décidé de faire partager sa passion à la fois à ses collaborateurs et à ses clients en exposant dans ses magasins et showrooms des pièces de sa collection. On croise désormais dans les allées des œuvres originales d'artistes comme Benjamin Guenot, Giorgio Laveri, Renaud Matgen, Chantal Saccomanno-Olivier Dayot, Fernando Costa…

« Exposer des œuvres d'art dans ce contexte, c'est établir un lien entre deux mondes », commente Jean-François Dubost, très stimulé par ses échanges avec les artistes.

Cette action s'inscrit dans la démarche sociétale de l'entreprise qui joue également le rôle de mécène en soutenant Cédric Bouteiller, artiste aixois qui a bénéficié de la mise à disposition d'un atelier de 300 m^2, du matériel nécessaire à la réalisation de ses créations et de l'édition d'un bel ouvrage d'art.

Une facette bien sympathique de la Quincaillerie que les entreprises du Pôle d'Aix-en-Provence ont pu découvrir à l'occasion de la soirée de fin d'année, organisée le 6 décembre 2012. Au cours de celle-ci, a eu lieu le vernissage d'une exposition de l'artiste — voir les pages 22 et 23.

Quincaillerie Aixoise
55, rue Ampère
13593 Aix-en-Provence cedex 3
04 42 24 56 00

Jean-François Dubost, PDG de la Quincaillerie Aixoise

Cédric Bouteiller, Artiste Peintre

Michel Bourdoncle, Pianiste

Soirée de fin d'année

Photos André Tarditi

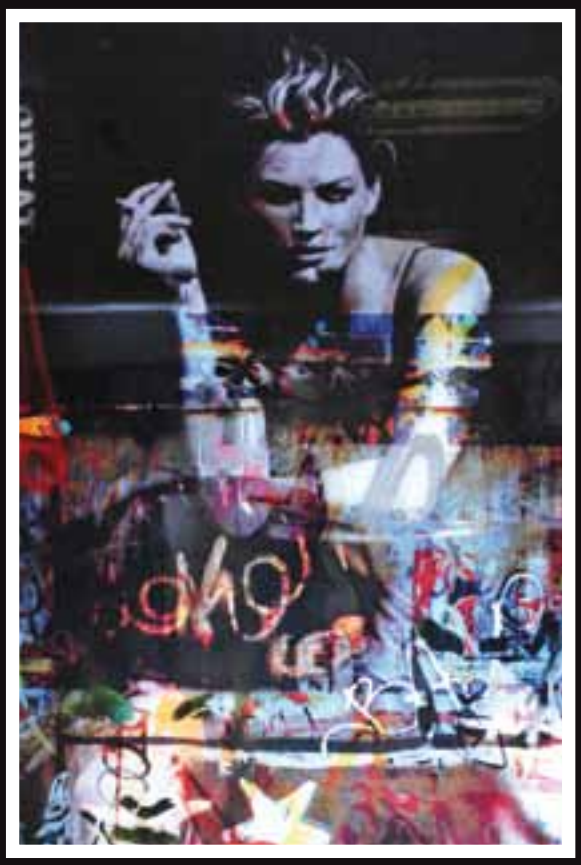

Soirée spéciale Cadres à l'IAE Aix, le 22 mars

Décideurs, encouragez vos cadres et collaborateurs à venir découvrir nos formations !

IAE Aix, école de management d'Aix Marseille Université et référence en Formation continue depuis 1955 a le plaisir de vous convier à la présentation de son offre de formation dans ses locaux le 22 mars à partir de 18 h.

Cette soirée vous permettra d'apprécier notre offre de MBAs, Masters, Executive Master. Proposés en anglais ou en français, à temps complet ou à temps partiel, ces programmes exclusivement Cadres sont construits pour répondre parfaitement aux attentes des entreprises et de leurs collaborateurs.

Cette présentation sera suivie d'un cocktail, dans un environnement convivial, où discussions, échanges avec des enseignants, participants et diplômés vous permettront d'apprécier l'état d'esprit de notre école…

Soirée spéciale Cadres : vendredi 22 mars 2013, à partir de 18 h. Cocktail : 20 h. Entrée libre.
Lieu : IAE Aix, Chemin de la quille 13540 Puyricard.

Contact : sylvie.pennes@iae-aix.com et 04 42 28 08 56

www.iae-aix.com
www.mba-iae-aix.com

Une restauration emblématique à Aix-en-Provence

La Fondation Vasarely débute un vaste programme de restauration et de mise en valeur de son bâtiment et de ses 44 œuvres monumentales.

À ce projet soutenu par l'État, la Ville d'Aix, la Communauté du Pays d'Aix et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Fondation souhaite associer des entreprises mécènes.

Amoureux du patrimoine ou passionné par l'Art, conscient de l'opportunité unique d'associer votre nom à cet édifice qui fait partie de notre territoire, vous pouvez accompagner la Fondation dans sa démarche de restauration ou la soutenir dans l'organisation de ses projets culturels notamment en faveur des enfants hospitalisés ou de création d'un musée mobile consacré au « père de l'Op Art ».

Contact :

Karen Caleca, Responsable Mécénat Fondation Vasarely
04 42 20 01 09
karen.caleca@fondationvasarely.org

Pôle Emploi

Afin de faire face à un environnement concurrentiel, votre entreprise a besoin d'un personnel formé.

Avec Pôle Emploi, vous pouvez former des demandeurs d'emploi dans votre entreprise avec une formation adaptée à vos besoins.

2 actions peuvent être envisagées :

1 - L'action de formation préalable au recrutement (AFPR) prévoit une formation interne et (ou) externe. Elle doit être suivie d'un CDD de 6 à 12 mois.

2 - La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) prévoit une formation en organisme de formation externe ou interne. Elle est suivie d'un CDD de 12 mois minimum ou un CDI. Dans les 2 cas, la durée de formation est de 400 heures maximum.

Le financement de la formation est de 5 euros/heure si la formation est interne et de 8 €/h si formation externe.

Les stagiaires sont rémunérés par Pôle emploi pendant leur formation.

Les services de Pôle emploi se chargent de toutes les formalités administratives.

Informations :

Pôle emploi Aix-en-Provence, Club Hippique.

04 42 52 51 07

recrutementaixhippique.13483@pole-emploi.fr

BLANC DÉMÉNAGEMENTS

80 ans et 4 générations d'expérience à votre service

- **Garde-meubles en containers situés sur le Pôle d'Activités d'Aix**
- **Monte-meubles extérieur**
- **Transferts de bureaux et d'archives**

Travail soigné réalisé en présence du patron

04 42 26 09 53

Déménagement de la Maison des Entreprises

Agence : 98, cours Sextius - 13100 Aix-en-Provence - demblanc@voila.fr

www.demenagement-blanc-aix-en-provence.fr

Risques professionnels de l'entreprise

Flotte auto · TPM · TPV · Incendie

Construction · RC · Bris · Prévoyance · Mutuelle

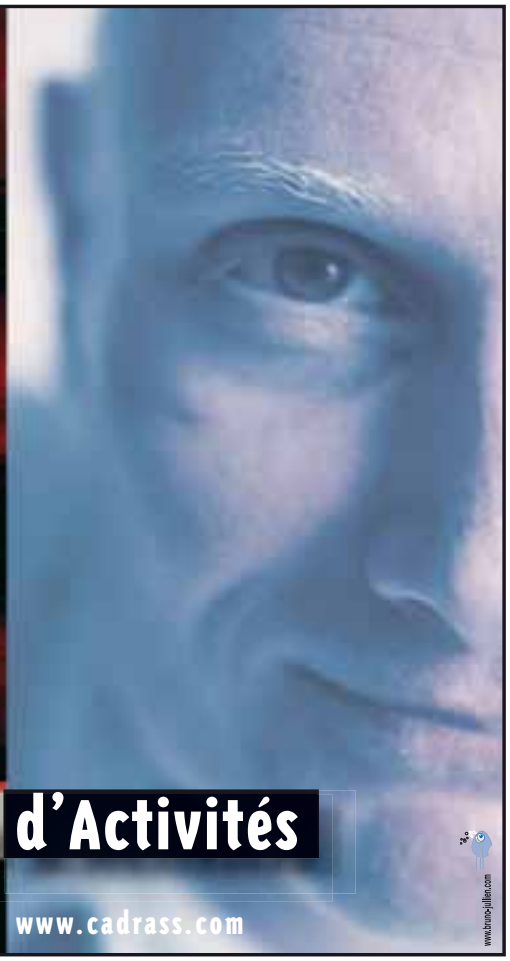

ASSURANCES BLANCHARD

NORBERT ASSURANCES

Votre partenaire sur le Pôle d'Activités

1285, rue Ampère - PA - BP 60232 - 13796 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél 04 42 907 907 www.cadrass.com

Janvier 2013, les premiers coups de pioche du futur pôle d'échanges de Plan d'Aillane viennent de résonner !

Voilà un projet crucial pour l'avenir, celui d'enfin desservir comme il se doit par les transports en commun, le principal territoire économique du Pays d'Aix.

Mais atteindre cet objectif implique au préalable une réorganisation à la fois fine et globale des différents tracés de lignes :

1 **Qu'un maximum de lignes de bus venant des différentes communes du Pays d'Aix et au-delà soient reliées directement au pôle d'échanges ;**

2 **Qu'au minimum trois circuits intrapôle d'Aix, rapides et cadencés, permettent une desserte efficace des entreprises du pôle depuis le Plan d'Aillane (et en sens inverse).**

Les propositions de Mobipôle à la Communauté du Pays d'Aix, visent à la mise en place de ces trois circuits « intérieurs », en période de pointe, qui seront assurés soit par des navettes dédiées, soit par des lignes prolongées depuis Plan d'Aillane vers la Duranne, Pichaury et le secteur Les Milles/Lenfant.

L'autre projet fort est de pouvoir relier, par un bus à haute qualité de service, plan d'Aillane à la gare routière d'Aix centre-ville. Avec, là aussi, des bus plus fréquents et plus cadencés qu'aujourd'hui.

Cette ligne « express » devrait permettre un gain de temps d'environ 12 minutes aux heures de pointe, sur la relation qui aujourd'hui est d'environ 25 minutes, grâce à une série d'aménagements.

Les accès au pôle d'échanges se feront par des voies réservées aux cars et bus depuis l'échangeur du cimetière des Milles qui sera complètement réaménagé. Les véhicules en périodes de pointe suivront le chemin Guigou vers les Milles et les installations sportives de l'ASPTT.

Un portique d'accès à la RD 9 réservé aux véhicules de transport en commun va être installé. Ce dernier permettra l'accès sur la RD 9 par un système de feux tricolores. Les véhicules circulant au pas sur la RD 9, l'insertion des bus et cars par le système de feux se fera sans occasionner de brusques ralentissements. Les cars rejoindront ensuite l'A51 vers l'avenue Mouret et la gare routière.

Le service de la future ligne express se fera en 10 minutes en période de pointe sans arrêt intermédiaire sur la relation. La desserte est assurée par des véhicules modernes dotés d'une information sonore et visuelle dynamique, accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'ambition est de doubler la fréquentation sur la relation.

Ces projets doivent préparer l'avenir et les prochains équipements. Le pôle d'activités d'Aix-en-Provence plaide depuis longtemps pour la réouverture de la ligne SNCF Rognac-Aix, avec desserte directe de la gare TGV.

Cette ligne a fonctionné — en partie — durant les travaux d'aménagement du réseau ferré Aix-Marseille. Elle doit pouvoir être rouverte dans des délais plus rapides ! Mobipôle aimerait aussi qu'à terme, Luynes dispose d'une halte ferrée avec un service de bus protégé vers les Trois Pigeons et le Pôle d'activités pour une alternative de desserte à l'axe RD 9.

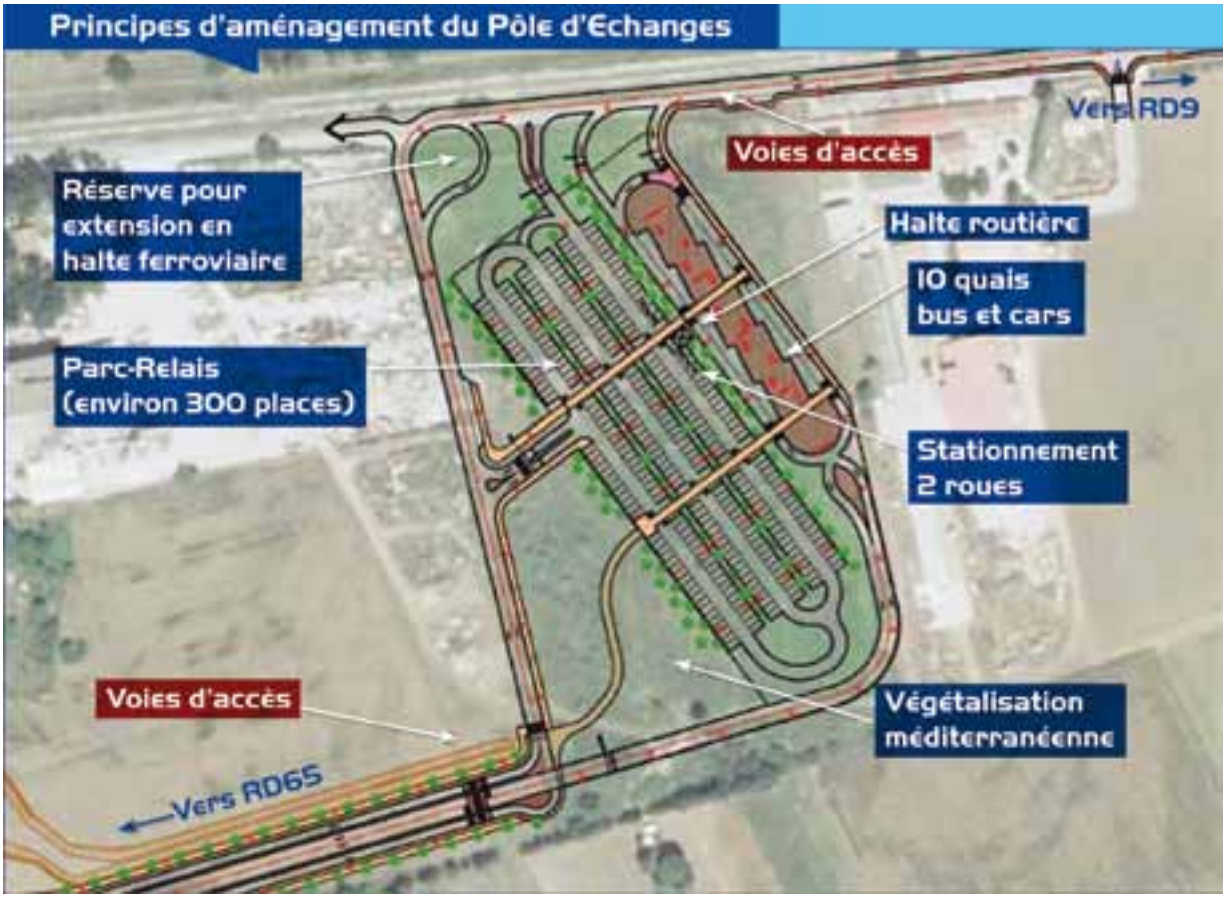

Des liaisons directes et rapides vers le pôle d'Activités d'Aix avec le Bus à Haut Niveau de Service

Ligne A

Réalisation du premier tronçon (sens Plan d'Aillane vers gare routière) en 2013, le second tronçon (sens gare routière vers Plan d'Aillane) en 2014.

Giovanni **Marinella**
Expert comptable
Commissaire aux comptes
mgec.aix@free.

Jean-Luc Perez
Directeur de l'agence de FIDUCIAL
Expertise d'Aix-en-Provence
jl.perez@fiducial.fr

Entretien à propos de **la nouvelle loi de finances**

GM - Jean-Luc, tu es le directeur d'agence de FIDUCIAL – Aix-en-Provence qui regroupe 16 collaborateurs sur le site du golf même, trou n° 8 ou 9 du parcours à côté de Royal Mirabeau. La clientèle est essentiellement des PME-TPE, l'audit et le juridique étant dans les structures séparées.

Donc, qu'as-tu retenu de l'abondante et « frémissante » actualité fiscale et sociale ; année de changement ?

JLP - Ce qui m'a le plus marqué est que ces récents bouleversements de la législation fiscale et sociale amoindrissent notre visibilité économique à court et moyen terme et donc nous pénalisent dans notre rôle de conseil auprès des dirigeants.

GM - Par exemple : tu évoques sûrement l'évolution de la taxation des dividendes, sous prétexte d'harmonisation, des revenus du capital sur ceux du travail, un chantier difficile.

JLP - Entre autres, on notera par exemple la suppression de l'abattement fixe de 1 525 € ou 3 050 € qui concerne tous les redevables, mais aussi la taxation aux charges sociales (RSI) des dividendes et la perte de l'abattement de 10 % pour frais professionnels des dirigeants non salariés.

GM - Ça te frustre ?

JLP - Oui. Que dire à un nouveau créateur d'entreprise sur ce statut qui vient d'augmenter de 11 % en terme de cout RSI sous prétexte de suppression de l'abattement de 10 % et surtout, que lui proposer aujourd'hui en étant sûr que ce schéma ne sera pas revu et corrigé dans quelques semaines ?

GM - On n'entend pas les syndicats de patron réagir à cette aberration, les TNS sont des petits patrons abandonnés.

JLP - On peut effectivement voir les choses comme cela, ça me rappelle qu'il y a eu un léger « recul » au profit des entrepreneurs « pigeons » sur la législation des plus-values de cession de parts avec la mise en place d'abattements pour en atténuer la taxation, mais cela reste somme toute encore très *light* comme recul.

GM - Ça me fait penser à un texte de Chirac exonérant les entreprises vendues au bout de 8 ans. Texte de 2006 qui permettant une exonération en 2014, déjà, a été supprimé avant, sauf départ à la retraite. Faire et défaire, c'est du boulot.

JLP - Une relance par le crédit impôt compétitivité (CICE) est envisagée. Ce dernier s'avère être un crédit d'impôt plutôt surprenant car plein de conditions... À percevoir en 2014 au titre de 2013... mais après tout 4 % sur les salaires, ça ne se refuse pas, sur le SMIC x 2,5 par salariés, et 6 % l'année suivante.

GM - Il faudra lire le décret d'application et ses modalités pour pouvoir le restituer clairement aux clients.

JLP - J'attends la définition de la notion du suivi comptable du réinvestissement du crédit d'impôt. Quelle tracasserie administrative devra-t-on encore être amené à gérer pour nos dossiers sans pour autant arriver à le valoriser ?

GM - En 2014 il faudra augmenter les taux de TVA de 7 % à 10 %, le 19.6 % à 20 % et baisser le 5.5 % à 5 %. Ça financerait le CICE.

JLP - J'ai aussi retenu que sur tentative de suppression de la prescription trentenaire sur les terrains à bâtir, la plus-value aurait été imposée plein pot !

GM - Déjà que 30 ans c'est long, comment inviter les propriétaires à vendre. Un coup dur, pour les paysans propriétaires fonciers. Ces mesures de sur taxation sont contreproductives.

JLP - L'impôt tue l'impôt…

GM - Pas nouveau ! D'où : le retour d'une aide « Duflot » pour l'investissement immobilier recalibré à du social. Est-ce utile sur le terrain et bien adapté aux besoins ?

JLP - J'aimerai aussi revenir au social avec la dérive du « forfait social » une cotisation à fonds perdu de 20 %, sur l'intéressement, les abondements du PEE, mais aussi à partir de 2013 sur l'indemnité de rupture conventionnelle.

GM - J'attire l'attention de la fragilité de la réduction Fillon qui est soumise à conditions, ce que l'Urssaf est chargée de mettre en évidence, comme l'absence du délégué du personnel pour négocier. Attention danger ; c'est du vécu. Il existe une remise en cause totale du Fillon. Et ce n'est pas du Copé.

JLP - Le pouvoir de contrôle est effectivement étendu au droit du travail. Espérons que ce sera utilisé à bon escient.

GM - Pour conclure, mon dada c'est l'insécurité juridique, j'y reviens puisque nos fondamentaux changent si facilement, ce qui restent choquant pour les techniciens que nous sommes face à des clients-chefs d'entreprise noyés par les soucis de toutes sortes, dont transmettre.

JLP - Justement une technique astucieuse de cession ou de donation temporaire d'usufruit d'un bien immobilier ou de titres vient de perdre tout son charme avec désormais la taxation immédiate des dites cessions aux prélèvements fiscaux et sociaux…

GM - Ça peut contrarier nos stratégies, donc notre métier… difficile et fluctuant.

JLP - À nous de conserver une relation privilégiée avec nos clients, et d'avoir la faculté de nous adapter en permanence aux nouvelles données juridiques, fiscales et sociales.

GM - J'invite donc nos lecteurs à interroger leur expert-comptable assez souvent.

Par Béatrice **Somville**
Photos Anne-Laure **Dufau**

Vitalibio

une entreprise qui mise sur l'aspiration au **mieux-être**

Après avoir commencé son parcours professionnel dans la communication comme attachée de presse, Aude Le Bas a décidé de changer de voie.

Elle s'oriente alors vers la naturopathie, « un métier plus en harmonie avec ses aspirations profondes », explique la jeune femme, qui n'hésite pas à reprendre le chemin de l'école.

C'est à Meyreuil, au sein d'Aesculape, école de naturopathie, qu'Aude se forme à son nouveau métier, avec déjà en tête l'idée de monter son entreprise. Le projet voit le jour en 2008, avec la création de Vitalibio sur la Pioline.

Conçue dans une approche globale, Vitalibio comprend dès le départ, à la fois une boutique et des salles pour les soins, les massages et les consultations en naturopathie. La boutique distribue des produits de santé naturels - gemmothérapie, fleurs de Bach, huiles essentielles, oligoéléments, compléments alimentaires, produits de prévention… - et des cosmétiques. Faire connaître au plus grand nombre les produits que l'on trouve notamment dans les corners bio des grands magasins, c'est l'objectif.

Parmi les quatre-vingts marques déjà diffusées, on retrouve les locomotives du secteur, mais aussi des marques plus confidentielles, dénichées par Aude. Le plus ici, c'est le conseil donné par l'équipe des cinq naturopathes à l'œuvre dans la boutique. Dès 2009, le lancement d'un site marchand vient ajouter une nouvelle dimension à l'entreprise. Des animations sont également proposées avec des ateliers « découverte » gratuits, organisés tous les samedis matin de 10 à 11 h 30.

La dynamique est lancée et les projets foisonnent, parmi eux, l'ouverture du centre à d'autres thérapeutes comme les sophrologues… Aude Le Bas est confiante, « Il y a quatre ans, nous étions précurseurs et il nous arrive encore de faire un peu d'évangélisation, mais il y a désormais une vraie prise de conscience, comme en témoignent des initiatives comme le Centre Ressources, le développement de l'ostéopathie… Nous essayons de répondre à toutes les questions et, le cas échéant, de rétablir certaines vérités, auprès d'un public de plus en plus en quête de mieux-être. Aujourd'hui, les clients comprennent que l'on peut conjuguer allopathie et naturopathie. Nous prônons un retour à la nature, mais pas à la « soixanthuitarde », notre approche est moderne et la démarche préconisée est facilement intégrable dans la vie quotidienne » précise Aude.

Présente en marketing auprès des prescripteurs (ostéopathes, homéopathes, pédiatres...) et des marques, le chef d'entreprise, qui n'a pas oublié son passé de communicante, a également doté Vitalibio, d'un blog et d'une page Facebook.

Vitalibio
rue Arnaud Borrili
Zone de la Pioline,
13290 Aix-en-Provence
04 42 50 92 06

Par Bruno Jullien

Saignées pour grand corps malade

Utilisées depuis l'antiquité les saignées étaient pratiquées sur nombre de malades, et ce jusqu'à la fin du 17e siècle. Cet acte était basé sur une théorie : le corps est parcouru d'humeurs — quatre fluides comme le sang, la lymphe, la bile jaune, la bile noire.

En opérant une saignée, le diafoirus ou le barbier était sensé éliminer la mauvaise humeur et rendre la santé au patient qui ne manquait pas de mourir plus ou moins rapidement.

C'est en observant l'actualité que le parallèle s'est fait naturellement. Le plus étonnant : c'est souvent le malade lui-même qui s'inflige ce châtiment pseudo curatif.

Voici une liste non exhaustive de ces saignées modernes infligées à notre grand corps social malade.

— Fuite du paiement des taxes dues pour activités sur le territoire via des paiements de royalties à des sièges sociaux situés dans des paradis fiscaux.

— Fuite des cerveaux vers des pays accueillants les nouveaux diplômés formés à grands frais pendant des années,

— Exode des chercheurs/professeurs touchés par la limite d'âge

— Perte de savoir-faire par le licenciement de personnels qualifiés issus d'une longue tradition ouvrière

— Blocages syndicaux et suicidaires des sites de production ou de distribution entraînant une perte de confiance des acheteurs et donc la dernière chance de redresser la barre

— Dernier élément de cette suite : les saignées que constituent les impôts directs et indirects dont la liste ne cesse de grandir jusqu'à l'insupportable.

Conclusion : malgré ce que nous montre l'histoire proche et lointaine, les saignées et les purges seront encore considérées pendant longtemps comme remèdes miracles par un petit nombre et supportés par une large majorité d'entre nous.

Systèmes anti-intrusion
Contrôle d'accès
Vidéo surveillance
Automatismes
04 42 58 16 87

anova

La sécurité électronique sur mesure

• Bruno Julien - Istock Photo © BJ © - 2011

Installés depuis 1983 sur le pôle d'Aix, Guillaume et Jean-Pierre Kechissoglou développent leurs métiers dans le domaine de la sécurité électronique et proposent : des études techniques sur site, des concepts adaptés à vos besoins, un service technique de qualité et des partenaires d'expérience.

380, rue Claude Nicolas Ledoux - pôle d'activités d'Aix-les-Milles - 13854 Aix-en-Provence cedex 3
04 42 58 16 87 - contact@anova-securite.com - www.anova-securite.com

Retrouvez toutes les formations par alternance sur
www.gretanet.com

le GRETA

Vous cherchez
un collaborateur performant ?
Pensez à l'alternance !

Le GRETA du Pays d'Aix,
votre partenaire formation pour :

- vous aider dans la phase de recrutement
- accompagner efficacement votre salarié dans l'acquisition de compétences
- partager et évaluer avec vous sa progression
- développer en équipe le sens du travail et le goût de la performance

« Le GRETA m'a aidé à recruter : fiche de poste, présélection de candidats, et m'a accompagné pour le dossier de financement. »
Jacques T., chef d'entreprise

ANATOME – 2012

académie Aix-Marseille
éducation nationale jeunesse vie associative
GRETA AIX-ETANG DE BERRE
LA FORMATION CONTINUE.

GRETA du Pays d'Aix
60 bd Carnot – 13100 Aix-en-Provence
T : 04.42.21.52.77

Programme Club entreprises

Février
Mardi 12 février 2013 à 19 h
Le Tribunal de Commerce à la rencontre des entreprises
Maison des Entreprises. 45, rue Frédéric Joliot

Mars
Matinale
Mardi 12 mars 2013 à 8 h 15
Petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises
Maison des Entreprises. 45, rue Frédéric Joliot

Avril
Mardi 9 avril 2013 à 18 h 15
Chez MMA / CF ASSURANCES
Rue Charles Duchesne, Mercure B

Mai
Jeudi 16 mai 2013 à 18 h 15
Inauguration des locaux des Piscines Brens
1160, rue André Ampère

Juin
Les 27, 28 et 29 juin au Golf Club d'Aix Marseille
Golf Pro AM
Domaine de Riquetti – Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence
Soirée d'inauguration et tirage au sort le 27 juin à 18 h 30 ;
Tournoi des entreprises d'Aix et Marseille les 28 et 29 juin.

Point Service aux Entreprises

Implanté sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, le Point Service aux Entreprises est à la disposition des entreprises de la Communauté du Pays d'Aix pour les aider dans leurs recrutements.

- Collecte et diffusion de vos offres auprès des 6 antennes Mission Locale, des 34 bureaux-emplois des communes ainsi que de Pôle Emploi.

- Recherche et mise en relation gratuite de candidats pour contrat de droit commun, contrat en alternance, emploi d'avenir. Ce service de la Mission Locale du Pays d'Aix a été créé en 2001 en partenariat avec L'ANPE, l'association du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence et la Communauté du Pays d'Aix.

Le Point Service aux Entreprises anime à destination des jeunes de moins de 26 ans des ateliers de techniques de recherche d'emploi, organise des petits déjeuners et des rencontres thématiques sur des secteurs d'activités ainsi que des visites d'entreprises.

Les chargées de relations entreprises du PSE sont à votre disposition concernant vos demandes liées à l'emploi.

Tous responsables d'entreprises souhaitant consacrer un peu de temps pour échanger avec des jeunes en recherche d'emploi seront les bienvenus.

PSE
04 42 24 27 98
Actimart
1140, rue Ampère

Plan du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Comme l'an passé, nous avons confié la réactualisation du Plan du Pôle d'Activités d'Aix à la société AF Communication.
Seul ce plan, sur lequel figure notre logo et dont nous validons le tracé, sera diffusé par nos soins ainsi que par l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, la mairie annexe des Milles et de la Duranne et par nos autres partenaires, établissements publics ou privés.

Donnez une seconde vie à vos objets

Depuis octobre 2012, le pôle d'activités accueille dans le bâtiment C d'Eiffel Park, la première ressourcerie du Pays d'Aix. La ressourcerie de l'association « Huile de Coude et Matière Grise » est une structure de traitement des déchets encombrants par réemploi.

En amont des filières de recyclage, la ressourcerie, par ses activités de collecte, valorisation, revente et sensibilisation à l'environnement, donne une seconde vie aux encombrants encore en bon état.

Par son action, la ressourcerie permet de diminuer le volume des déchets enfouis sur le territoire tout en permettant à ses usagers de s'équiper avec des meubles et objets relookés et de qualité, à petits prix.

Atelier-boutique ouvert tous les vendredis de 10 h à 19 h et ateliers de customisation de meubles tous les samedis de 10 h à 13 h, inscription à : contact@huiledecoude.org ou au 09.83.33.16.64.

Carnet de 10 tickets ateliers créatifs disponibles pour les comités d'entreprise – tarifs préférentiels.

Pour plus d'informations, passez nous voir entre 12 h et 14 h, ou consultez notre site www.huiledecoude.org ou notre page Facebook « Ressourcerie Huile de Coude et Matière Grise »

D'ac pas d'ac

Par Giovanni **Marinella**

Une belle idée doit être bien vendue par un marketing du tonnerre. Ainsi la recherche du partenaire idéal mérite un cadre juridique adéquat.

Les manifestations et les revendications multiples ne réussissent pas à faciliter la rencontre.

Pourtant lorsqu'on est entreprenant, on espère enfin l'élu, celui qui saura vous comprendre et apporter de l'eau à votre moulin.

J'entends par là, pour un chef d'entreprise innovant, de pouvoir financer son projet et son développement par le recours à tout partenariat avec un minimum de protection économique, sortir couvert par exemple avec un joli pacte d'actionnaire, face aux banquiers, la finance internationale et autres Business Angels capables de vous apporter le carburant du développement : des capitaux.

Ainsi l'avenir sera plus rose et vous pourrez dire à vos enfants entreprenants: vous voyez la PMA et la GPA (avec P pour pépinière) c'est possible aujourd'hui parce je me suis battu pour vous.

Le mariage est la cause principale de divorce
Oscar Wilde

Gens du voyage

Début février, un campement illicite des gens du voyage s'est installé sur le pôle d'activités, au droit du terrain de golf. Cette implantation pose une nouvelle fois de graves problèmes :

Sécurité des personnes et des biens
Hygiène et salubrité
Dégradations et pollution
Branchements aux réseaux électriques hasardeux et dangereux
...

De la perte du chiffre d'affaires à l'image ternie, les coûts engendrés à tous les niveaux sont intolérables. Les moyens de dissuasion mis en place, souvent très onéreux, finissent toujours par être contournés.
Ce n'est qu'une question de temps.

Les entreprises ne peuvent plus supporter ces stationnements récurrents, abusifs, générateurs de tensions et d'exaspération. Que fait la puissance publique pour éviter le stationnement sauvage et illégal de caravanes ?

Elle impose, à l'entrée du pôle d'activités, la création d'une aire d'accueil.
Dans un autre contexte, nous aurions pu relever le défi et soutenir cette initiative. Nous souhaitons, bien évidemment, que ces voyageurs soient accueillis dans des conditions dignes.

Mais la situation économique, sociale et financière est trop grave et nous ne pouvons pas nous permettre de miser sur une solution qui n'est pas à la hauteur des enjeux et qui risque de fragiliser un peu plus les entreprises.

www.entreprises-aix.com
Rubrique : À la Une
http://www.entreprises-aix.com/infos.asp?ThNum=Th00000157

Procédures applicables en cas d'occupation illicite d'un terrain privé

Procédure administrative d'évacuation forcée

La loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a modifié, par ses articles 27 et 28, les articles 9 et 9-1 de la loi Besson du 5 juillet 2000.

Sous certaines conditions, quand le stationnement illégal entraîne des risques d'atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques, la loi donne le pouvoir à l'autorité préfectorale, de décider la mise en demeure de quitter les lieux.

Voies juridictionnelles

Déroulement de la procédure

Texte de référence : loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000

- Saisine d'un huissier de justice par le propriétaire du terrain concerné ou le maire de la commune en cas d'atteintes à l'ordre public (dépôt de plainte par le propriétaire transmis ensuite au Parquet).
- Procès-verbal de constatation de l'huissier.
- Saisine du Tribunal par l'huissier.
- Jugement du TI ou du TGI en référé (coût moyen pour une procédure : 1 500 € qui comprend les frais d'huissier, d'avocat et d'enregistrement).

La micro crèche Mélisses & Malices a ouvert ses portes au 530, rue Jean Perrin

L'association, conventionnée par la CAF, accueille les familles et les entreprises dans un cadre calme et sécurisant, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h 30.

Information et réservation :
06 95 15 03 20
melissesetmalices@gmail.com

INFO LANGUES

Formation linguistique
pour les entreprises et leurs salariés
depuis 25 ans

Initier

Perfectionner

Professionnaliser

POUR VOTRE AUDIT PERSONNALISÉ

CONTACTEZ-NOUS

au 04 42 39 78 78

« Le Tertia II »
5 rue Charles Duchesne
13851 AIX-EN-PROVENCE

SOPHIA ANTIPOLIS - LYON - BRON - GRENOBLE
SAINT-ETIENNE - CLERMONT-FERRAND

www.infolangues.com

SAPS votre partenaire sécurité sur le Pôle d'Aix

Étude personnalisée du plan de sécurisation de vos locaux.

Pour le compte de l'**Association des entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**, **SAPS** assure la sécurité nocturne du Pôle par une présence permanente de véhicules d'intervention.

Ces véhicules sont en liaison radio constante avec notre station de télésurveillance **Ci2t** (certifié APSAD type P3).

C'est l'assurance pour nos clients d'un délai d'intervention très rapide lors d'un déclenchement d'alarme.

0825 801 833

24 h/24

www.saps13.fr

Numéro d'autorisation provisoire CNAPS 013-2012-04-04-007280-01. Article n°612-14 du Code de la Sécurité Intérieure : l'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

bruno jullien identité visuelle

PolesActu.

Entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence

www.entreprises-aix.com

Directeur de la publication
Philippe de Saintdo
Responsable de la rédaction
Patricia Marcellet.

Comité de rédaction
Bruno Deleage, Jacques Ferran, Nicolas Desanti Maurice Farine, Bernard Figuière, Bruno Jullien, Giovanni Marinella, Jean-Claude Marcellet, Clément Leydet.

Ont collaboré à ce numéro
Béatrice Somville, Paul Henry Fleur, Ingrid Cappoen, Sergio Fumelli, Corinne Duquenne.

Photos et illustrations ©
A. Tarditi, iStockPhoto, J. Rasse, Adobe, StockByte, Corel, Fotolia, Pixtal, PhotoDisc, DigitalVision, John Fox, Ingram, B. Jullien, Dora Cardoni, X.

Association des Entreprises du Pôle Activités d'Aix
Tél. 04 42 24 40 26 - Fax 04 42 39 77 66

www.entreprises-aix.com
contact@entreprises-aix.com

Chargé d'édition : Carrefour d'Entreprises - Aix
Impression : Pure Impression

Distribution gratuite
Dépôt Légal : 1er trimestre 2013 - ISSN 1161-725 X

Pôle d'Activités Aix-en-Provence

Maison des Entreprises
45, rue Frédéric Joliot
13852 Aix-en-Provence Cedex 3

AIX PIOLINE POLE COMMERCIAL

Rue Guillaume du Vair - BP 60
13545 Aix-en-Provence Cedex 4

Avec le soutien de :

communauté du PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr